

**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18/01/2021**

**Présents :** Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Excusé ayant donné pouvoir de vote :** M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. Manceaux Christophe, M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

**Absent :** M. SALEZ René.

**Personnel communautaire présent :** M. Léo MAKSUD, Directeur général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, et Mme Marie CANNEAUX, Secrétaire de direction.



Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 08/12/2020**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 08/12/2020.

**2) MARCHES PUBLICS :**

- ***Propositions d'avenants au marché de travaux d'aménagement de la maison de santé de Buzancy***

- a) Des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre du marché de travaux concernant la maison de santé pluriprofessionnelle de Buzancy.

Il s'agit de modification de matériaux par rapport au prévisionnel, de la dépose de 3 portes de garage, de travaux liés à la nature du sol ne permettant pas de réaliser les travaux envisagés, et de travaux liés à l'état des doublages ne pouvant être conservés comme prévu, pour un montant de 2175.04 €HT.

M. Lorfeuvre Gérald ne prend pas part à ce vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire APPROUVE à hauteur de 20 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS l'avenant, avec le Titulaire du lot n°1 « EURL Brunson Philippe » d'un montant de 2 175,04€ HT.

- b) Le second avenant concerne le lot n° 2 « Charpente – Couverture – Zinguerie » pour un montant de 6 879,49 € HT relatif au devis BRASSEUR-MISSET n°20.10.255 du 14/10/2020 pour la réalisation du bardage mur pignon voisin.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE à l'unanimité, la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n°2 « Charpente-couverture-Zinguerie » du marché de travaux de la MSP de Buzancy pour un montant de 6 879.49 € HT.

- **Proposition d'avenant au marché de travaux du Parc Argonne Découverte**

Des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre du marché de travaux du Parc Argonne Découverte. Ils concernent le **lot n° 1 « Terrassement »** pour un montant de **4 920,00 € HT** relatif au devis EDIVERT n°2011132 du 27/11/2020 pour l'évacuation du surplus de terre végétal pour un volume de 40 m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, APPROUVE, à l'unanimité la passation de l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n°1 « Terrassement » du marché de travaux de réfection de la toiture végétalisée au Parc Argonne Découverte pour un montant de 4920 € HT.

### **3) EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS PONCTUELLES**

- a. L'APAJH a sollicité une subvention d'un montant de 1 000€ pour les charges de fonctionnement liées aux actions en faveur de la déscolarisation des élèves victimes de maladie ou d'accident. La demande de subvention concerne plus spécifiquement le SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile pour élèves malades ou accidentés), ce service est déclenché pour les élèves absents depuis plus de 15 jours de l'école. L'inspection académique finance les interventions des professeurs, en revanche les frais de fonctionnement sont pris en charge à 100% par l'APAJH.

Le Bureau communautaire VALIDE l'attribution d'une subvention à hauteur de 1000 € auprès de l'association APAJH à raison de 17 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

- b. L'association Cœurs fermiers d'Argonne a sollicité une subvention d'un montant de 1 196€ pour le week-end festival à la ferme du 25 au 27/09/2020 à Sugny (budget 4423€).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'association cœurs de fermiers à hauteur de 1000 €.

- c. L'association Les amis de la Route de Goethe 1792 sollicité une subvention d'un montant de 1 000€ pour la création d'un itinéraire culturel, parcours de Valmy (51) à Longwy (57) (budget de l'action 20 000€). Une prise de contact avec la commission tourisme a été réalisée pour bien cadrer les placements.

Le Bureau décide de reporter sa décision afin que la commission Tourisme puisse remettre un avis.

- d. L'association Pays d'Argonne sollicité une subvention de 1500€ pour l'achat de matériels (grilles, support mobile à roulettes, tables et bancs) (budget 11 160€).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à l'association Pays d'Argonne à hauteur de 1500 €.

### **4) PARC ARGONNE DECOUVERTE**

- **Proposition de renouvellement avec l'Association Culture du Cœur**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement de partenariat avec l'association Culture du Cœur pour l'année 2021 en attribuant 15 entrées Adultes et 25 entrées Enfants gratuites.

- **Proposition de délégation au Président pour la définition des périodes et horaires d'ouverture pour l'année 2021 dans le contexte de la crise sanitaire**

Par délégation du conseil communautaire, le Bureau a délibéré le 18/11/20 sur la définition des périodes et horaires d'ouverture du PAD pour 2021 comme suit :

Période	Jours	Horaires
Du 06/02 au 07/03	Tous les jours	10h/17h
Du 03/04 au 06/07	Tous les jours	10h/18h
Du 07/07 au 31/08	Tous les jours	10h/19h
Du 01/09 AU 16/10	Les mercredis, samedis et dimanches	10h/18h
Du 17/10 au 01/11	Tous les jours	10h/17h

Le Bureau Communautaire DECIDE, à l'unanimité, de n'ouvrir le PAD que durant les vacances d'hiver de la zone B et DELEGUE au Président la possibilité de modifier les périodes d'ouverture prévues du Parc Argonne Découverte compte tenu de la crise sanitaire et uniquement durant l'année 2021.

#### 5) EXAMEN DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR LA CGT

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire APPROUVE, à hauteur de 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS l'attribution une subvention d'un montant de 500 euros au syndicat CGT des fonctionnaires et agents territoriaux actif-ves et retraité-e-s des établissements publics et privés de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

#### 6) HABITAT :

- **Examen de demande de subvention pour toitures façades**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 920.15 € au profit de 3 bénéficiaires pour leurs travaux de rénovation de toitures / façades.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

- **Examen de demande de subvention dans le cadre du programme Habiter mieux**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer les subventions d'un montant total de 2649.35 € au profit de 5 bénéficiaires dans le cadre du programme Habiter Mieux.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 21h00.

A Vouziers le 26 JAN. 2021

Le Président,



